

# Bilan - Conseil du croq 3 - 2023/2024

Date : Jeudi 11 Avril 2024

Présent :

- Collège des élus délégués
  - Ecole la marelle
    - Alexandre – Mme Lendormy CM1
    - Laly – Mme péllier – CE2
    - Chloé – M. Gautier - CM1
    - Sandra – Mme prédonzan – CM1
    - Nolwenn – Mme Montoir – CM2
  - Ecole Saint Guénolé
    - Luna – Mme Hakkou – CE2
    - Aby – Mme Berthier – CM1
    - Loann – M. Laurent – CM2
- Collège des adultes
  - Mme Chevalier Karine ( Elu)
  - M. Gaubert Fabrice (Elu)
  - M. Jordens Olivier ( Responsable restaurant scolaire)
  - M. Laperche rémi ( Responsable enfance / Jeunesse)

Il a été clarifié, au préalable de cette rencontre, avec les directeurs et enseignants que le conseil du Croq avait pour mission de travailler sur le règlement intérieur du Croq Saveurs. En effet, nous constatons que la majorité des commentaires qui sont relevés sont dus à problématiques comportementales. Hormis une vigilance accrue des animateurs, l'amélioration des conditions de repas est donc liée à la mise en place et au respect d'un cadre réglementaire.

L'objectif est donc de proposer des règles de vie collectives pour l'intérieur et des règles de vie pour la cour du restaurant. Puisqu'il y a déjà des règles de vie, l'objectif du conseil du croq est également de proposer les sanctions et réparations allant avec le non-respect des règles.

Début de réunion – Nous avons fait un rapide tour de table pour faire le point sur des sujets pressants (avant de passer au sujet du règlement)

<b>Commentaires</b>	<b>Réponses</b>
Pas de possibilité d'aller aux Toilettes car elles sont fermées	Le passage du plombier est prévu. Actuellement elles sont fermées pour des raisons techniques
Faire des zones de jeux avec marquage au sol dans la cour	Les plans sont validés. C'est prévu pour cet été. Le marquage sera réalisé d'ici septembre 2024

Règlement Du restaurant – Espace intérieur

Propositions de règles	Propositions de Sanctions (réparatrices) – <i>Chaque sanction n'est pas forcément la sanction qui vaut en cas du non-respect de la règle à gauche</i>
Pas de ballon sous le préau	Rester assis sur le banc 5-10 minutes en fonction bêtise
Ne pas courir sous le préau – Zone Calme (Risque de bousculer les enfants qui jouent dans l'espace calme)	Enfant qui court sous le préau sans blesser personne : 2 minutes assis Enfant qui court et qui bouscule qq un : S'occupe de la personne qui a été bousculée. ( Excuse + Soin) + 2 Minutes assis pour se calmer
Ne pas jouer dans les toilettes	Nettoyer les toilettes pendant le temps de midi. – Voir matériel avec Olivier Jordens
Ne pas sauter dans les plantes	1 <sup>er</sup> fois- fiche de réflexion envoyée aux parents avec prévention sur la suite. 2eme fois : Travail avec les ST – Sensibilisation Horticulture hors temps scolaires.
Pas de jeu violent	Fiche de réflexion. S'asseoir et se calmer 5 minutes pour remplir la fiche.
Pas de violence physique	
Demander à un adulte si besoin d'aller chercher un ballon	
Jeux autorisés : chat, cache cache, épervier,	
Matériel à disposition : Ballons, Cordes à sauter, Jeux extérieurs divers, Jeux d'équilibre, petites balles,	Matériel cassé = Racheter le matériel
Projet CMJ : Aménagement jeux d'équilibre cours restaurant / Circuit de Bille / Cabane à lire dans la cour	

Maintenant que les différentes règles de vie ont été référencées, il convient de :

- Simplifier la liste des règles ( Grand maximum 10 règles)
- Déterminer une échelle de gravité.
- Déterminer les sanctions adaptées à chaque transgression afin de permettre un traitement équitable de tous les enfants.

Une proposition sera faite aux élus.

Conformément à l'échelle des sanctions valable pour l'ensemble du service périscolaire, il est rappelé que face à un non-respect du règlement, les animateurs ont plusieurs solutions en fonction de la gravité des faits, de la récurrence

- Un simple rappel à la règle
- La fiche de réflexion – au bout de plusieurs rappels à la règle ou en cas de violence
- Le RDV avec les parents – au bout de 3 fiches de réflexion – ou violence grave
- La privation du croq Saveurs une période donnée. – si le RDV avec la famille ne permet pas d'amélioration.

En fin de réunion, Olivier Jordens est venu répondre à quelques questions

Question des enfants	Réponse de Olivier Jordens
Quand est ce que le supplément sera possible ?	Le Supplément devait être en test ce lundi 08 Avril. Suite à des soucis de personnel, il n'a pas été possible de mettre cela en place. – un test va être réalisé après les vacances. La date n'est pas encore fixée.
D'où viennent les repas	Au restaurant scolaire tout est fait sur place avec des produits frais. Tout est transformé sur place. Rien n'est industriel. (Exception des produits nécessitant de grosses manipulations : haricots verts, petits pois etc...)
Il n'y a plus de soupe depuis février	On arrête les veloutés de légumes à partir de Mars.
	Olivier souligne le fait que sur cette période, il y aura eu 2 fois des frites. Les pizzas arrivent.
Indiquer les allergènes	Les 14 allergènes sont sur l'écran.

Lors de la prochaine réunion, l'ordre du jour est le suivant : (Jeudi 13/06/2024)

- Déterminer les sanctions adaptées à chaque transgression afin de permettre un traitement équitable de tous les enfants.
- Travailler sur le règlement extérieur – Cours du restaurant

### Calendrier des repas :

N° Conseil	Jour	Date	Elu référent	Elu présent	Directeur présent	Organisation des voyages
Période 2	Jeudi	07/12/23	M. Gaubert	M. Tortellier	M Gautier	M. Gautier vient avec les élus de la marelle – Je viens avec ceux de Saint Guénolé
Période 3	Jeudi	15/02/2023	M. Gaubert	Mme. Chevalier	Mme Hakkou	Mme Hakkou vient avec les élus de Saint Guénolé- je

						viens avec ceux de la marelle
Période 4	Jeudi	11/04/23	M. Gaubert	M. Tortellier	Mme Lemonnier	Mme Lemonnier vient avec les élus de la marelle– Je viens avec ceux de Saint Guénolé
Période 5	Jeudi	13/06/2023	M. Gaubert	M. Saulnier	Marine Crinon	